



Compte rendu du GT CNAS Restauration du 27 septembre 2023

Le 27 septembre dernier, s'est tenu un GT CNAS « restauration ». Avant de débiter ce GT, l'administration nous a fait part de trois communications importantes :

- Aide à la parentalité : le coupon sport rencontre son public et il y a eu déjà 2500 demandes déposées.
- Vente résidences EPAF : la présidente de séance a confirmé les ventes de Saint- Raphaël et de Piana. 50% du produit de ces ventes sera reversé au budget de l'Action sociale.
- Le Réseau d'Action Sociale : un point complet sera fait lors du prochain CNAS, notamment sur l'organigramme qui doit être modifié. Deux points sur la cartographie sont en cours de réflexion avec l'évolution des emplois, région par région, et la possibilité d'avoir des adjoints pour les responsables régionaux. Une information sur la Nouvelle Aquitaine est donnée : cette région semble moins bien dotée et donc il a été décidé de créer un poste supplémentaire. Cette région a connu un turn-over très important avec 5 renouvellements sur 13 postes (renouvellement de poste en Gironde, Charente, Dordogne...). Les équipes ont été fortement sollicitées pour faire face à cette situation.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC ont acté ces points d'informations. Si nous sommes heureux du succès de la nouvelle aide à la parentalité, nous continuons à revendiquer la création d'un CESU12-18. Pour les ventes des résidences EPAF, nous attendrons le prochain COSUI afin d'avoir plus d'informations. Nous restons très attentifs à ce dossier.

Sur le réseau de l'Action Sociale, nous avons alerté l'administration de la situation en Nouvelle Aquitaine grâce à nos équipes locales qui faisaient remonter des informations inquiétantes. Nous prenons acte du fait que l'administration s'empare du sujet et crée un poste supplémentaire pour cette très grande région. Attention, nous restons vigilants ! Nous demandons que la situation s'améliore vraiment à la fois pour le bien des équipes locales de l'Action sociale et des agents de Nouvelle Aquitaine.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC, ont ensuite, dans leurs propos liminaires, souligné l'importance de ce GT. Elles ont demandé un cycle de travail sur la restauration dans la continuité de ce GT. Nous avons souligné positivement la qualité des documents fournis qui, eux aussi, nous invitent à un cycle de travail sur le sujet. Nos fédérations soulignent l'importance de la restauration pour les agents dans le cadre de l'Action sociale : chaque agent de nos ministères doit avoir accès à une restauration de qualité et à un coût raisonnable.

Nos fédérations ont profité de ses propos liminaires pour revendiquer notamment :

- **La revalorisation du titre restaurant de 6 à 8 euros.**
- **La fin du « ticket avec prix au plat » à l'AGRAF.**

1 - ÉTAT DES LIEUX

Les agents du MEFSIN bénéficient, pour près de 75% d'entre eux, d'une restauration collective. On compte, sur l'ensemble du territoire 232 restaurants « financier », 73 RIA (restaurants inter-administratifs) et 320 structures extérieures sous convention. La taille de ces restaurants est très hétérogène car certains servent moins de 50 couverts, quand d'autres en servent plus de 200.

La restauration collective fait cependant face à plusieurs problèmes :

- une baisse de la fréquentation avec les nouvelles organisations du travail (télétravail...) ;
- une forte augmentation du coût des denrées avec l'inflation ;
- des difficultés de gestion des associations (perte d'agents bénévoles) ;
- le départ massif d'agents techniques.

Le nombre de fermetures de restaurants administratifs augmente (déjà 12 fermetures pour 2023). La baisse de fréquentation depuis 2019 est d'environ de 32 % (5,3 millions de repas servis en 2023 contre 7,7 millions en 2019). La subvention par repas versé par l'Action sociale est passée de 3,77 euros à 5,77 en 2023 pour prendre en compte les frais induits par la crise sanitaire et la hausse des prix des denrées.

La tarification n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire selon le type de structure qui s'occupe de la restauration collective. La tarification peut se faire au plat ou au plateau (28,5% des structures font de la tarification au plat au niveau national hors IDF)

Focus Ile-De-France (IDF) : L'AGRAF joue un rôle prépondérant. Elle gère 31 restaurants en services centraux, dans Paris et en IDF. Son financement provient du secrétariat général à travers une convention d'objectifs et de moyens. Sa tarification comporte 6 niveaux. 3 restaurants AGRAF pratiquent la tarification au plat. Les résultats sur les objectifs de la loi EGALIM sont bons.

La mise en place de la loi EGALIM poursuit des objectifs ambitieux : 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits biologiques à compter du 1^{er} janvier 2022. À ce jour, au niveau national, l'ensemble des restaurants hors AGRAF et hors conventionnement ont servi 35% de produits durables et de qualité dont 14% de bio.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC ont répété leur souhait que ce GT ne soit pas un GT isolé mais le début d'un cycle de travail et de prospectives afin d'améliorer véritablement la restauration au MEFSIN. Nous avons salué la qualité des documents préparés par les équipes de RH3.

Sur l'état des lieux, nous avons indiqué notre inquiétude devant la hausse des fermetures de RIA et de RA. Cette situation mériterait à elle seule d'être évoquée dans un GT dédié. Certains chiffres sont inquiétants et certains départements ont un taux d'accès à la restauration collective vraiment faible (exemple : l'Aisne, la Meuse...). Les agents en province doivent pouvoir bénéficier d'un bon accès à la restauration collective. Nous avons rappelé que l'objectif du ministère doit être, de permettre, à chaque agent d'avoir accès à une restauration collective de qualité et à un coût raisonnable. Nous nous sommes également interrogés sur les conventionnements car certains collègues ne sont pas

satisfaits des décisions desdits conventionnements.

Pour l'IDF et l'AGRAF, nous avons souligné le bon modèle de gestion et le travail des équipes de l'AGRAF. Par contre, nous nous sommes opposés à la tarification au plat et nous avons demandé la fin de cette expérimentation qui n'a que trop duré. Il est temps de revenir au plateau social à prix fixe. Les agents concernés ont montré leur désaccord, il faut les écouter et les respecter !!!

Sur la loi EGALIM, si l'exemple de l'AGRAF est excellent, nous ne devons pas oublier la difficulté de mise en place pour des structures plus modestes. Nous demandons de la souplesse et du temps afin de réussir à atteindre les objectifs sans surcoût pour les agents.

2 - AXES DE TRAVAIL : ENQUÊTE/TITRE RESTAURANT/FRIGOS CONNECTÉS

L'administration va lancer, en octobre, une enquête de satisfaction auprès de tous les agents du ministère. L'objectif est de mieux connaître la situation des agents et leurs attentes vis-à-vis de la restauration collective.

L'administration a proposé une fiche technique sur l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant. Attention ce n'est qu'une fiche technique (« pas de décision prise, c'est juste de la prospective ») et à budget constant.

Enfin, il existe une expérimentation sur des frigos connectés. Une expérimentation devrait avoir lieu à la direction de l'INSEE à Dijon. La DGFIP a également décidé d'expérimenter cette solution dans l'Essonne après la fermeture de plusieurs restaurants administratifs.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC prennent acte du lancement de l'enquête de satisfaction. Cette enquête nous apparaît être une bonne initiative, mais il ne faudra pas oublier les retraités qui peuvent eux aussi bénéficier de la restauration collective. Nous demandons au maximum d'agents de participer à cette enquête afin que ses résultats soient significatifs et permettent de mettre en avant des pistes d'amélioration pour notre restauration du ministère.

Nous sommes très déçus que la fiche sur les titres restaurant (TR) ne soit que « prospective » et pas « décisionnelle ». Nous refusons catégoriquement que l'augmentation des TR se fasse à budget constant. Cela signifierait moins de places de crèches, moins d'aide au logement ou moins de bénéficiaires des titres restaurant. C'est inacceptable ! Nous continuerons, y compris en interpellant le ministre, à revendiquer l'augmentation du TR de 6 à 8 euros.

Nos fédérations UNSA et CFE-CGC rappellent, une fois de plus, que la restauration collective reste la meilleure solution. Nous sommes dubitatifs devant les expérimentations des frigos connectés...